



APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT PROJET « RÉSEAU CHIENS ADMIS »

I. CONTEXTE

Déjeuner dans un restaurant ou boire un verre dans un café accompagné.e de son chien n'est pas autorisé dans tous les établissements.

Le projet Réseau chiens admis offre aux clients plus de clarté et permet de mieux identifier les lieux accueillants les animaux.

La Ville de Bruxelles s'engage via 3 actions :

- offrir un autocollant distinctif aux couleurs de la campagne à apposer sur la vitrine de l'établissement ;
- communiquer la liste des établissements du Réseau chiens admis via le site de la Ville de Bruxelles et ses différents outils de communication.
- mettre à disposition des Horeca participants du matériel d'accueil pour les chiens : par établissement, 1 panier, 1 gamelle, 1 jouet et 9 paquets de biscuits pour chiens, jusqu'à épuisement des stocks.

Contexte législatif :

Les animaux de compagnie sont autorisés dans les lieux de restauration (restaurant, friterie, snack, café, bar, etc.) **avec accord du gérant** et pour autant que l'animal soit en bonne santé et n'ait pas accès aux denrées alimentaires.

Une exception existe pour les chiens d'assistance (spécialement formés pour cela) : les établissements horeca et les autres commerçants ne peuvent refuser l'accès à un chien d'assistance accompagnant son maître.

Pour en savoir plus : site de l'AFSCA : <https://www.favv-afsca.be/consommateurs/viepratique/restaurant/animal>.

II. PLANNING PREVISIONNEL

Décembre 2022 : commande des goodies (panier, gamelle, jouet, friandises...)

Janvier 2023 : ouverture appel à intérêt.

Mars 2023: sélection des participants.

Mars 2023 : distribution des goodies

septembre 2023 : retour d'expérience



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Développement urbain • Direction Planification stratégique et opérationnelle • Service Climat et ville en transition

*Stadsontwikkeling • Directie Strategische en Operationele Planning • Dienst Klimaat en Stad in Transitie
Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles • Hallenstraat 4, 1000 Brussel*

T. 02 279 33 10 – bienetreanimale@brucity.be - www.bruxelles.be • www.brussel.be



III. VISUEL A APPOSER SUR LA VITRINE



IV. CONDITIONS & ENGAGEMENTS

Pour pouvoir participer au présent appel, les participants doivent répondre aux conditions suivantes :

- Être un établissement Horeca situé sur le territoire de la Ville de Bruxelles (voir la « carte des quartiers de la Ville de Bruxelles » : <https://www.bruxelles.be/nouvel-arrivant>).
- Être prêt à accueillir les chiens dans son établissement Horeca.

Dans le cadre de ce présent appel, la Ville de Bruxelles s'engage à :

1. Mettre à disposition des Horeca participants un autocollant de la Campagne « Réseau chiens admis » et un pack de lancement de goodies au bénéfice des chiens.
2. Laisser les établissements participants définir eux-mêmes les modalités d'accueil et le nombre de chiens accueillis en même temps dans l'établissement.
3. Communiquer sur le projet et sur la liste des établissements sélectionnés.

Pour participer à ce projet pilote, les établissements Horeca s'engagent à :

1. Mettre gratuitement à disposition de leur clientèle les goodies offerts par la Ville (jusqu'à épuisement des stocks).
2. Prendre soin du matériel offert par la Ville, ils doivent être propres et entretenus.
3. Dès les périodes chaudes, disposer des bols d'eau fraîche à l'extérieur de l'établissement.
4. Partager un retour d'expérience en septembre 2023 à la demande de la Ville de Bruxelles.



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Développement urbain • Direction Planification stratégique et opérationnelle • Service Climat et ville en transition

Stadsontwikkeling • Directie Strategische en Operationele Planning • Dienst Klimaat en Stad in Transitie
Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles • Hallenstraat 4, 1000 Brussel

T. 02 279 33 10 – bienetreanimale@brucity.be - www.bruxelles.be • www.brussel.be

1. Formulaire de participation
2. Formulaire retour d'expérience

1. Formulaire de participation au projet « Horeca chiens admis »

Nom de l'établissement :	
Adresse :	
Adresse email :	
Téléphone :	
Nom du responsable de l'établissement :	
Capacité de couverts assis en intérieur	
Date et signature de la personne habilitée :	

Par la remise du présent formulaire, le candidat s'engage à respecter les conditions de l'appel à intérêt

Formulaire à renvoyer dument complété et signé avant le 01/02/2023 à bienetreanimal@brucity.be

2. Formulaire retour d'expérience

1. Le matériel fourni par la Ville (goodies) vous a-t-il donné satisfaction ?	
2. Le matériel fourni a-t-il subi des détériorations ?	
3. Le retour des clients a-t-il été positif ? Si oui, avec quels arguments ?	
4. Le retour des clients a-t-il été négatif ? Si oui, avec	



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Développement urbain • Direction Planification stratégique et opérationnelle • Service Climat et ville en transition

*Stadsontwikkeling • Directie Strategische en Operationele Planning • Dienst Klimaat en Stad in Transitie
Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles • Hallenstraat 4, 1000 Brussel*

T. 02 279 33 10– bienetreanimale@brucity.be - www.bruxelles.be • www.brussel.be



quels arguments ?	
5. Quel impact sur votre activité économique : impact sur la fréquentation de l'établissement, type de public ?	
6. Remarques	

Formulaire à renvoyer dument complété et signé avant le 01/10/2023 à bienetreanimal@brucity.be



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Développement urbain • Direction Planification stratégique et opérationnelle • Service Climat et ville en transition

*Stadsontwikkeling • Directie Strategische en Operationele Planning • Dienst Klimaat en Stad in Transitie
Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles • Hallenstraat 4, 1000 Brussel*

T. 02 279 33 10– bienetreanimale@brucity.be - www.bruxelles.be • www.brussel.be